

# PARLEMENT EUROPÉEN



**Direction générale des Études**  
**Direction A: Études à moyen et long terme**  
Division des Affaires sociales et juridiques

## **BRIEFING**

**EDUC 506 FR**

**LE THEATRE: SITUATION DANS CERTAINS  
ÉTATS MEMBRES ET PAYS CANDIDATS DE  
L'UE**

*Les points de vue exprimés sont de la responsabilité exclusive de son auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.*

Le présent document est disponible en anglais (original) et français.

## RESUME

La commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports du Parlement européen a été autorisée à rédiger un rapport d'initiative sur l'importance et les dynamiques du théâtre et des arts du spectacle dans l'Europe élargie.

Dans ce contexte, la Direction générale des études (DGIV) a envoyé un questionnaire à tous les ministres de la culture des États membres et des pays candidats de l'UE, leur soumettant les questions suivantes relatives à leur pays :

- Les objectifs politiques généraux en matière de théâtres ;
- Une description générale de la structure et de l'organisation des théâtres aux niveaux national, régional et local (théâtres publics et privés) ;
- Une brève description de la politique d'aide publique ;
- Une brève description du système de formation des acteurs et du personnel technique ;
- Une vue d'ensemble rapide de la coopération dans le secteur du théâtre avec les autres pays.

Le briefing contient un résumé de ces réponses.

**Éditeur:** Parlement européen

**Résponsable:** Pernille Winther, Administrateur principal  
Division des affaires sociales, juridiques et culturelles  
Tél. : (00352) 4300 22688  
Fax : (00352) 4300 27720  
E-mail : DG4-sociale@europarl.eu.int.

**Author:** Robert Francis, stagiaire Direction générale des Études du PE

Manuscrit achevé en décembre 2002.

## TABLE DES MATIÈRES

### PAYS MEMBRES

1.	Belgique (Communauté Flamande).....	5
2.	Danemark.....	7
3.	Allemagne.....	9
4.	Espagne.....	11
5.	France.....	13
6.	Italie .....	15
7.	Pays Bas.....	19
8.	Portugal.....	22
9.	Suède.....	24
10.	Royaume Uni.....	26

### PAYS CANDIDATS

11.	Bulgarie.....	28
12.	République Tchèque.....	30
13.	Estonie.....	32
14.	Slovaquie.....	34
15.	Slovénie.....	37



## **BELGIQUE (COMMUNAUTÉ FLAMANDE)**

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES (THÉÂTRE, DANSE ET OPÉRA)**

Le Vlaams Theater Instituut, 'centre de conseil' pour les arts du spectacle (voir ci-dessous), a répondu au nom de la Communauté flamande de Belgique. Le système actuel de financement structurel des arts de spectacle a été mis en place en 1993. Ce système est le premier à avoir été réglementé par une loi du parlement flamand qui établit une planification à long terme (quatre ans). Malgré de nombreux ajustements en 1999, le gouvernement a toujours l'intention de modifier la politique culturelle. Celle-ci devrait à son sens accorder une importance particulière à la qualité des productions et améliorer les opportunités offertes aux artistes talentueux, tout en continuant à offrir des possibilités aux jeunes artistes et aux nouvelles troupes. De plus, le ministère de la culture aimerait réaliser une meilleure intégration entre le théâtre, la danse, la musique et les centres d'art. Pour concrétiser cet objectif, le ministère veut adopter une loi sur l'intégration des arts du théâtre et de la musique. Récemment, les ministères de la culture et de l'éducation ont rédigé un protocole visant à optimiser l'enseignement des arts dans les écoles de Flandre. Une nouvelle loi concernant la politique locale a été élaborée en 2002, traitant de l'allocation des subsides, qui permet aux autorités locales de procéder elles-mêmes à une planification de la politique culturelle et renforce l'aide financière du gouvernement flamand.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES**

La plupart des compagnies des arts du spectacle en Flandre (compagnies musicales exceptées) sont des associations sans but lucratif. Cette nature juridique est une condition préalable à la perception de fonds publics, bien que le nombre de productions non financées par le secteur public soit en augmentation. La propriété des bâtiments et locaux de théâtre est soit publique, soit aux mains de sociétés ou de particuliers. Dans les années 60, des 'centres culturels' pluridisciplinaires permettant la mise en scène de productions et spectacles ont été créés grâce au financement des autorités locales et de la communauté flamande. Ces centres n'ont reçu quasiment aucune aide financière dans les années 70 et 80 mais sont aujourd'hui intégrés dans la loi du parlement flamand sur les arts du spectacle. La Belgique accueille également un grand nombre de festivals, dont beaucoup sont destinés à la jeunesse ou dédiés à un projet spécifique.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Les compagnies et centres d'art en Flandre ont aujourd'hui la possibilité d'être reconnus et de bénéficier de subsides pendant une période de quatre ans (pour un an auparavant), ce qui facilite la planification de leur activités.

Des subsides peuvent être également accordés dans le cadre de projets spécifiques ou alloués pour une seule production. Pour recevoir des subsides, la compagnie doit soumettre un dossier comprenant un programme. Des conseils consultatifs existent pour chaque genre artistique : théâtre, musique, danse et centres culturels. Ces conseils formulent des recommandations à titre provisoire et définitif au ministre, la décision définitive quant à l'allocation des subventions lui incombant.

L'attribution de subventions pour des projets spécifiques suit un processus similaire. Au cours des dernières années, les directives à respecter par les sociétés qui souhaitent bénéficier d'une subvention sont devenues bien plus strictes. À partir de 2001, les festivals et les 'centres de conseil' (Vlaams Theater Instituut compris) axés sur la documentation, la

recherche, le conseil, la promotion et la discussion des enjeux des arts du spectacle peuvent recevoir des subventions. Des subventions à long terme (pour la période 2001 à 2005) ont été octroyées à 37 compagnies théâtrales (22.628.000 euros en 2002), 9 compagnies et organisations de danse (4.191.000 euros), 5 organismes de théâtre musical (2.207.000 euros), 14 centres d'art (9.222.000 euros) et 9 festivals (2.380.000 euros). Le budget 2002 affecté aux projets s'élevait à 1.587.000 euros et le Vlaams Theater Instituut a reçu 917.000 euros. La loi ne s'applique pas aux compagnies plus importantes (dont le Vlaamse Opera). Les autorités locales fournissent aux théâtres l'aide financière complémentaire. Les théâtres privés sont quasiment toujours des organisations sans but lucratif qui ne peuvent bénéficier de l'aide publique fournie par les autorités flamandes. Pour conclure, la réponse souligne que le but du financement est de garantir une fourniture équilibrée d'arts de spectacle dans toute la région.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

La formation du personnel technique et des artistes s'effectue sous la direction du ministère de l'éducation, bien qu'un protocole ait été récemment signé, qui ouvre la voie d'une intégration accrue des ministères de l'éducation et de la culture dans ce domaine. Le nombre d'écoles et de collèges d'enseignement supérieur spécialisés dans la formation aux arts est limité par la loi. Une formation professionnelle est toutefois dispensée à Gand, Bruxelles et Anvers. Il existe d'autres institutions spécialisées dans la formation théâtrale, dont la compagnie PARTS (Performing Arts Research and Training Studio) qui, bien qu'elle ait été fondée par le ministère de l'éducation, ne fournit elle-même aucun diplôme légal. Dans le cadre du programme 'Culture 200' lancé par la Commission européenne, le réseau européen 'DEPARTS' accorde des subventions aux jeunes qui intègrent la troupe PARTS. Il existe également plusieurs institutions qui offrent le plus souvent des cours d'études théâtrales de troisième cycle. Ces institutions sont établies dans les villes de Gand, Anvers et Louvain.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Les accords culturels sont conclus en priorité avec les Pays-Bas, les pays voisins, l'Europe centrale et orientale ainsi que l'Afrique du Sud. Toutefois, ce sont souvent les contacts personnels entretenus par les compagnies elles-mêmes qui déterminent quand et où se produisent les troupes théâtrales flamandes à l'étranger. C'est particulièrement vrai pour les compagnies de danse flamandes. Des subventions supplémentaires peuvent être accordées aux compagnies qui se produisent à l'étranger, bien que ces aides soient destinées à financer des 'invitations imprévues' par les compagnies étrangères ou des 'bourses', et *non* l'organisation de réunions. Comme nous l'avons mentionné plus haut, il existe un lien artistique très fort avec les Pays-Bas, situés dans la même zone linguistique, et une partie du budget est affectée aux salles de spectacles des deux pays qui accueillent des compagnies de l'autre pays. En outre, les troupes flamandes se produisent en France, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et au Royaume-Uni. Les représentations sont par contre assez rares dans les pays candidats de l'Union européenne. Pour conclure, le Vlaams Theater Instituut montre combien la dimension internationale est essentielle au fonctionnement d'une compagnie théâtrale. Enfin, le milieu flamand du spectacle soutient les réseaux artistiques reconnus au niveau international – dont l'IETM (Informal European Theatre Meeting) et l'EFAH (European Forum for Arts & Heritage).

## DANEMARK

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Le ministère de la culture a répondu au nom du Danemark. Sa réponse aborde l'art dramatique, l'opéra et la danse, mais exclut la musique. En effet, le Danemark range cette dernière dans une autre catégorie. La plupart des troupes de théâtre au Danemark sont financées par le « Trésor public ». Bien qu'elle ait été adoptée pour la première fois en 1993, la loi danoise sur les théâtres a été amendée au moins dix fois. Elle présente les règles qui régissent l'aide étatique, en vue de mettre en place les bases nécessaires au développement continu de la culture et de l'art dramatique danois. Les objectifs sont les suivants : fournir une gamme étendue de productions susceptibles de plaire à un large public, encourager la diversité et la qualité et distribuer les productions dans tout le pays. Il existe deux catégories de subsides. Dans la première, les subsides vont directement aux théâtres et aux compagnies théâtrales. Dans la seconde, les amateurs de théâtre sont les bénéficiaires. Les subsides permettent de proposer des abonnements à prix réduit pour les particuliers et les groupes, écoles surtout, afin d'augmenter le nombre de spectateurs. Selon le programme intitulé « principe 50/50 », les subsides sont octroyés par les conseils municipaux ou régionaux et l'Etat finance à 50 % les subventions initiales aux conseils. Le Théâtre royal fait exception et est totalement financé par l'Etat.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL ET POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Le budget total des dépenses publiques en 2001 s'élevait à 987,5 millions de couronnes danoises (DKK), dont 664,1 millions provenaient de l'Etat. Le rapport du ministère détaille les dépenses en fonction des différentes institutions théâtrales danoises et indique également le montant des subsides de l'Etat et des conseils locaux et régionaux.

Le Théâtre royal est le théâtre national du Danemark. Il donne des représentations quotidiennes d'août à mai et des tournées en province. Il possède son propre orchestre, l'Orchestre royal du Danemark, qui accompagne les spectacles et donne ses propres concerts. Selon le budget, le soutien octroyé au Théâtre royal est plus de deux fois supérieur à l'aide accordée aux théâtres de province (subside de 132,4 millions DKK, dont 69 millions du conseil régional). Il s'agit des théâtres d'Aalborg, d'Arhus, et d'Odense axés sur la production de répertoires complets à l'intérieur des provinces. Ces théâtres de province, les conseils régionaux et le ministère de la culture ont signé un contrat de quatre ans (de 1999 à 2002) portant sur les résultats et le budget.

La Coopération théâtrale du Grand Copenhague (78,4 millions DKK de subsides) est un organe autogéré qui octroie des subsides aux théâtres qui s'unissent en vue de produire des spectacles de haute qualité. Il est financé par l'Etat et par l'Autorité du Grand Copenhague (HUR). L'Opéra national du Danemark et le Théâtre danois (DKK 49,6 millions) sont deux compagnies ambulantes financées par l'Etat et les conseils. Le Danemark comptait en 2001 dix-neuf théâtres régionaux (39,4 millions DKK) établis à l'écart des principales villes et municipalités. Ces théâtres sont totalement ou partiellement financés par les conseils locaux, qui récupèrent à leur tour 50 % de leurs dépenses, conformément au principe 50/50 (cf. plus haut).

Les petits théâtres municipaux (19,5 millions DKK) travaillent main dans la main avec les théâtres de province et la Coopération théâtrale du Grand Copenhague. Ensemble, ils proposent un programme complet de spectacles de théâtre. La Troupe ambulante de théâtre pour enfants et de théâtre expérimental (14,2 millions DKK) est un organisme autogéré regroupant plusieurs compagnies de théâtre pour enfants et expérimental, qui effectuent des tournées dans tout le pays. En 2001, neuf théâtres pour enfants ont bénéficié de subsides. La même année, l'Etat et les conseils ont octroyé 64,1 millions DKK de subsides destinés aux abonnements, permettant ainsi de diminuer le prix des tickets des abonnements et des places pour les moins de 25 ans. Les théâtres individuels, les compagnies théâtrales et l'Autorité HUR assurent la régulation du programme (exemple de prix : ticket jeune 30 DKK, ticket d'abonnement 20 DKK, ticket à prix réduit 10 DKK). Enfin, le Conseil danois pour le théâtre (73,9 millions DKK) est composé d'experts issus du milieu théâtral et nommés conjointement par le ministère de la culture et par le comité de liaison des conseils du théâtre. Cet organisme conseille le ministère et les autres organes publics sur les enjeux liés au théâtre et octroie des subsides à divers projets théâtraux. Tous les secteurs du théâtre doivent bénéficier des subsides – ce qui contribue à promouvoir et à lancer de nouveaux spectacles.

### **SYSTEME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Il existe en tout trois écoles d'interprétation au Danemark, dont deux sont affiliées à des théâtres locaux (il s'agit des écoles d'interprétation d'Arhus et d'Odense). Ces deux écoles proposent un enseignement à horaire complet pendant quatre ans avec une éventuelle période de stage. Chacune admet huit élèves par an. La troisième école est l'Ecole nationale de théâtre du Danemark, sise à Copenhague, qui propose également un programme de quatre années de cours à horaire complet ainsi qu'une période de stage pendant la 3<sup>e</sup> année dans un théâtre national. Cette école propose également des formations de 4 ans en mise en scène, scénographie (conception des décors et costumes), arts techniques (éclairage, son, gestion de plateau et production) et danse moderne. Les étudiants peuvent ainsi tirer profit de la spécialité de chacun et réaliser ensemble plusieurs productions de grande envergure, souvent avec le concours d'un professionnel. Ces représentations sont données à intervalles irréguliers pendant la période de formation. Les deux premières années à l'Ecole nationale de théâtre du Danemark enseignent à l'étudiant la formation de base ; les deux années suivantes lui permettent de se spécialiser dans le domaine de son choix.

### **COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Le Théâtre royal de Copenhague donne des représentations à l'étranger et offre en retour aux compagnies théâtrales étrangères la possibilité de jouer au Théâtre royal. Beaucoup de troupes danoises réalisent des activités similaires avec des compagnies étrangères et répètent ainsi cette coopération internationale. Les théâtres pour enfants sont particulièrement présents sur ce plan.



## ALLEMAGNE

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Le paysage théâtral allemand est le plus varié au monde. L'Allemagne compte en effet 150 théâtres publics (théâtres municipaux, régionaux et de land inclus) auxquels s'ajoutent environ 280 théâtres privés, 150 troupes ambulantes, quelque 160 orchestres d'opéra, symphoniques et de chambre, 60 festivals et au moins 200 compagnies théâtrales et ambulantes sans ensemble régulier. De plus, le nombre de troupes de théâtre amateur ne cesse d'augmenter. L'objectif de la politique culturelle allemande est de maintenir, promouvoir et de cultiver par tous les moyens ce riche héritage culturel.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Tous les théâtres de land et la majorité des théâtres municipaux sont appelés « Drei-Sparten-Betriebe » (c.-à-d. des établissements actifs dans trois secteurs), ce qui signifie qu'ils jouent et accueillent des productions régulières dans trois disciplines : l'opéra, la danse, et l'art dramatique. Un 'Kommune' (conseil) soutient principalement les théâtres municipaux et l'Etat fédéral finance la plupart des théâtres de land (situés en majorité dans les capitales). Plusieurs conseils soutiennent les théâtres régionaux dont les tournées sont situées dans leur secteur. Les théâtres publics sont généralement organisés en « Regiebetriebe » (théâtres de production), qui font à leur tour partie de l'administration générale. Un grand nombre de théâtres se constituent en GmbH (SARL), reconnues aux niveaux fédéral et local. Soit le land, soit la ville devient alors partenaire de la compagnie. Les théâtres privés sont enregistrés soit en tant que GmbH et concluent des partenariats avec des personnes privées, soit en tant que société de droit civil. Certains théâtres sont constitués en sociétés inscrites au tribunal de commerce. En général, les théâtres font partie d'ensembles ou possèdent un répertoire. Les théâtres de répertoire travaillent pendant une longue période avec une équipe définie afin de développer un contenu et une forme qui touchent et stimulent les modes de pensée du public. Pour les employés créatifs du théâtre (acteurs, chanteurs, musiciens, etc.), la « Deutsche Bühnenverein » (Fédération du théâtre allemand) a introduit des contacts industriels avec les syndicats correspondants. Les employés non créatifs des théâtres publics sont considérés comme une branche des services publics.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Compte tenu de sa fonction publique, il est tout à fait juste que le théâtre soit financé par des fonds publics. Les länder et leurs conseils individuels devraient donc octroyer des subsides suffisants pour réaliser l'objectif politique premier (Cf. ci-dessus).

Quelque 2 % du budget total de l'Allemagne sont affectés aux théâtres et orchestres. Cela ne semble pas énorme à première vue, mais correspond malgré tout à 4 milliards DEM (environ 2 milliards d'euros). Le financement de la culture est d'importance cruciale pour les länder et leurs conseils, mais l'influence du gouvernement fédéral lui-même est très limitée. 15 % en moyenne des recettes financières globales des théâtres publics, subsides compris, proviennent des ressources propres du théâtre. Pour tout complément d'information concernant les intérêts financiers des théâtres allemands, veuillez consulter les statistiques de la Bühnenverein, publiés chaque année (A1-A3).

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

De nombreuses écoles d'interprétation privées ou de land dispensent l'enseignement des futurs acteurs dans tout le pays. La formation des techniciens du théâtre est en grande partie assurée par les théâtres eux-mêmes. Nous vous invitons à consulter sur ce point la brochure « Berufe am Theater » (Les carrières théâtrales) ci-jointe.

## **COOPÉRATION ENTRE L'ALLEMAGNE ET LES AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

La tradition de coopération avec les théâtres étrangers est en général considérable et plusieurs festivals de théâtre (dont la Biennale de Bonn) jouent des productions montées à l'origine dans d'autres pays. La coopération entre les personnes actives du théâtre – acteurs, chanteurs, metteurs en scène – est très importante. Des 60.000 personnes actuellement employées par les théâtres et les orchestres allemands, 9.000 viennent de l'étranger et 104 pays sont représentés. En outre, la Bühnenverein est membre de PEARLE (Performing Arts Employers Associations League Europe), qui se réunit tous les six mois pour discuter et évaluer les législations européennes et leurs effets sur le monde du théâtre. Le bureau à Bruxelles du PEARLE défend les intérêts des théâtres et orchestres dans l'Union européenne, surtout lorsque de nouvelles directives ont été proposées.

## ESPAGNE

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES (THÉÂTRE, DANSE ET OPÉRA)**

En Espagne, les responsabilités dans le domaine culturel ont été transférées aux régions autonomes. Toutefois, l'Etat a le devoir de faciliter la communication culturelle entre les régions elles-mêmes et de préserver leurs traditions culturelles communes. Ce dernier point est l'un des objectifs principaux de l'Institut national des arts dramatiques et de la musique (INAEM ou Instituto Nacional de las Artes Escenicas y de la Musica). L'INAEM a pour mission de préserver, de diffuser et d'organiser des activités destinées à promouvoir les traditions espagnoles dans les domaines du théâtre, du cirque, de la musique, de l'opéra et de la danse.

Les principaux objectifs de l'INAEM sont les suivants :

#### Théâtre et cirque :

Par exemple : promotion des pièces espagnoles modernes et sauvegarde du théâtre classique, du théâtre pour enfants et pour la jeunesse dans tout le pays ;

#### Musique, chansons et danse :

Par exemple : sauvegarde, enseignement et promotion des traditions théâtrales ; spectacles de musique, d'opéra et de danse espagnols à l'étranger ; soutien des projets qui plaisent à tous les publics – indépendamment de l'âge, des goûts et de l'appartenance ethnique des spectateurs – les encourageant ainsi à aller au-delà de leur simple intérêt pour le théâtre ; consolidation des travaux des nouveaux auteurs.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Les théâtres publics et privés coexistent et collaborent.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

L'objectif de la POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE est de promouvoir et d'assurer la publicité des arts au niveau national et international. Il existe trois modes de soutien différents :

#### Méthodes de soutien des théâtres et des cirques :

Programmes de diffusion et de sauvegarde des pièces nationales et internationales ; programmes de diffusion et de développement des relations publiques des théâtres ; programmes de développement d'une activité théâtrale, publicité de l'activité en Espagne et à l'étranger et amélioration de son développement technique.

#### Divers soutiens pour la musique, la chanson et la danse :

Programmes accordant la priorité à l'intégration culturelle par des productions musicales, de chant et de danse ; programmes de diffusion des productions musicales, d'opéra et de danse dans les différentes régions autonomes ; programmes destinés aux organisations sans but lucratif ; programmes de promotion de la culture espagnole.

Dans certaines régions comme Madrid ou Barcelone, l'administration locale autonome compétente a ordonné le redéveloppement de théâtres privés.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

351 centres de formation liés aux arts dramatiques sont enregistrés dans la base de données du centre de documentation théâtrale. Les principaux centres de formation font partie de L'Association espagnole des centres de formation pour l'enseignement des arts.

## **COOPÉRATION DE L'ESPAGNE AVEC LES AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE.**

L'INAEM entretient de nombreuses relations de communication avec plusieurs pays et régions :

### Avec l'Amérique latine

Programme Iberescena (Réseau ibéro-américain des théâtres et des salles de concert), Programme pour le théâtre espagnol en Amérique latine ; Programmes pour le secrétaire d'Etat à la culture dans différents pays d'Amérique latine et le Festival ibéro-américain du Théâtre de Cadiz.

### Avec l'Europe

Des voyages à l'étranger (à Toulouse par exemple) sont organisés de temps à autre. L'objectif de ces voyages est de montrer l'importance du théâtre espagnol. En outre, certaines compagnies théâtrales et de danse, tant publiques que privées, partent en tournée dans plusieurs pays.

Les festivals internationaux fusionnent souvent en vue de réaliser une production commune et leur programme intègre des productions issues des autres pays d'Europe.

## **PRODUCTION**

Le détail des théâtres, compagnies de danse, etc. espagnols figure ci-dessous :

(Statistiques de 2000)

Acteurs : 4.766 ; compagnies : 2.607 ; festivals : 570, théâtres publics : (année 1999) 810, théâtres privés (année 1999) : 490, théâtres public-privé (année 1999) : 2. Opéras : compagnies d'opéra : 51 ; centres de formation exclusivement dédiés à l'opéra : 5 ; théâtres de l'opéra et théâtres de zarzuela (danse) : 8 ; tournées, festivals, semaines et saisons : 36 cours : 5 ; bourses : 2 ; compétitions : 20. Danse : *compagnies de danse* : compagnies privées : 316 ; compagnies publiques : 84 ; théâtres financés par le privé et le public : 15 ; théâtres non définis : 279. *Centres de danse* : centres publics : 59 ; centres privés : 236 ; festivals, spectacles et tournées : 245, bourses d'étude pour la danse : 18.

Le nombre moyen de premières théâtrales données par les compagnies espagnoles au cours des dix dernières années oscille entre 800 et 1000. Les premières mondiales d'opéra en Espagne (1991-2001) : 49 ; premières mondiales de zarzuela (1991-2001) : 1 ; nombre moyen de spectacles de danse : 270.

Le temps d'antenne consacré aux spectacles artistiques est minimum et irrégulier.

## **FRANCE**

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Les responsabilités de service public dans le domaine du théâtre sont réparties entre différentes organisations. Le ministère de la culture et de la communication est le premier organe à agir directement, en soutenant par exemple les projets artistiques et en définissant un cadre légal pouvant être adapté aux professions théâtrales. Par ailleurs, le ministère confie à des institutions publiques sous sa supervision certains domaines d'activité, théâtres nationaux par exemple.

De plus, le ministère appuie l'action des autorités régionales afin de promouvoir les projets d'envergure nationale et de contribuer au développement culturel régional. Par ailleurs, les autorités régionales interviennent de leur propre chef conformément au programme. Enfin, le ministère confie à des « personnes de droit privé » diverses tâches de service public sur la base d'un projet tourné vers l'avenir et d'un contrat. Cette méthode de coopération structure en grande partie le fonctionnement économique du secteur.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Il existe cinq théâtres nationaux en France. Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial, financés exclusivement par l'Etat. Les 45 centres d'art dramatique nationaux ont tous le statut privé (SARL) et sont gérés par un directeur. De plus, les troupes théâtrales nationales sont cofinancées par une ou plusieurs régions et reçoivent des subsides nationaux qui varient en fonction de leur statut historique. Les théâtres privés bénéficient d'aides publiques variées et spécifiques, même si les théâtres privés subsidiés sont financés uniquement par l'Etat. Il existe enfin quelque 600 théâtres municipaux qui sont principalement subventionnés par le conseil municipal et disposent d'un statut variable.

### **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Le ministère de la culture aide des écoles de formation pour acteurs et finance le « Jeune Théâtre National ». Chaque année, cet engagement financier se compose d'un budget de 7.650.000 euros. La formation du personnel technique est principalement assurée par les filières d'enseignement technique habituelles, gérées par le ministère de l'éducation. Toutefois, une formation spécialisée existe bel et bien et est dispensée dans des établissements gérés soit par le ministère de l'éducation, soit par le ministère de la culture. De plus, ce dernier participe à une importante aide financière destinée à plusieurs instituts de formation reconnus par la profession théâtrale.

### **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Les théâtres français, en particulier les théâtres publics ou subventionnés par l'Etat, sont très ouverts sur le monde, surtout sur l'Europe. Cette ouverture européenne passe en premier lieu par l'action de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) très actif dans la coopération franco-italienne (citons les "rencontres professionnelles" organisées chaque année dans un des deux pays) et qui vient de lancer une coopération avec l'Espagne.

Il faut aussi mentionner le rôle de pilotage du théâtre national de l'Odéon dans l'Union des théâtres de l'Europe, qui rassemble plusieurs des plus grandes scènes européennes, et l'École des maîtres, cours de perfectionnement pour les jeunes comédiens italiens, belges et français.

·  
·

## ITALIE

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Les principaux objectifs politiques du ministère des affaires culturelles en matière de théâtre sont les suivants :

- Promouvoir la qualité sur le plan créatif et actualiser continuellement les productions du théâtre italien ;
- Promouvoir de nouveaux spectacles de théâtre par des recherches et projets expérimentaux ;
- Promouvoir et sauvegarder les pièces classiques en évaluant notre héritage théâtre/opéra ;
- Encourager les formes d'art pluridisciplinaires, entraînant la contamination du langage humain ;
- Donner à tous et en particulier aux jeunes la possibilité d'assister et de prendre part aux spectacles ;
- Encourager et protéger les possibilités de formation dans les secteurs créatif et technique ;
- Rééquilibrer la diffusion des initiatives théâtrales dans toute l'Italie et en priorité dans les régions moins actives ;
- Consolider la réputation internationale du théâtre italien, surtout au sein des États membres de l'UE, par des initiatives de coproduction et d'échange culturel avec les institutions étrangères qualifiées.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL, LOCAL**

Aucune description détaillée de la structure et de l'organisation des théâtres n'est disponible actuellement car l'ensemble du secteur fait l'objet d'une analyse détaillée, destinée à fournir une image fidèle de son organisation dans tout le pays. Vous trouverez toutefois une bonne description de l'organisation des théâtres à la réponse n°3 – POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Le ministère des affaires culturelles (*Ministero per i Beni e le Attività Culturali*) et les comités consultatifs pour la musique, le théâtre et la danse (*Commissioni consultive per musica, prosa e danza*), octroient les subventions du Fonds unique des spectacles (*Fondo Unico dello Spettacolo*) aux différents secteurs subventionnés, à savoir :

### **THEATRES TRADITIONNELS**

Les théâtres dits 'traditionnels' ont pour objectif de promouvoir, de soutenir et de coordonner les activités musicales et accordent une attention particulière à l'opéra au niveau provincial. 1 Les théâtres traditionnels peuvent bénéficier d'une subvention seulement si :

L'équipe créative est composée d'acteurs professionnels ; leur travail se limite à la seule gestion d'un théâtre spécifié ; la coopération et le soutien consultatif à la gestion d'autres

---

<sup>1</sup> Art. 28, loi du 14 août 1967, n°800

théâtres traditionnels sont exclus ; la production musicale est permanente, originale et les spectacles d'invités vedettes sont prédominants ; le programme s'étend sur un ou trois ans. L'opéra doit représenter 60 % des spectacles subventionnés ; les recettes ne sont pas inférieures à 60 % des subsides demandés.

#### **ACTIVITES HABITUELLES DES OPERAS**

Les institutions publiques ou organisations privées sans but lucratif peuvent bénéficier de subsides pour organiser des spectacles d'opéra, aux conditions suivantes :

- Des spectacles sont organisés et gérés par des associations et des entreprises qui figurent dans la liste introduite par l'article 42 de la loi n° 800, de 1967. Ceci implique que toutes les associations susmentionnées doivent être subventionnées principalement appuyées par des institutions publiques ou par des institutions dont les organes de direction sont principalement composés de personnes publiques ;
- Des spectacles et répétitions ont lieu dans des locaux adaptés aux bonnes caractéristiques acoustiques ;
- Les recettes s'élèvent au minimum à 50 % de la subvention demandée.

#### **ACTIVITES THEATRALES**

Pour recevoir un soutien financier, les activités théâtrales doivent promouvoir, produire et diffuser des pièces de théâtre, festivals inclus. Les subsides sont distribués sur une base annuelle et planifiées selon un programme de trois ans.

#### **THEATRES PERMANENTS**

Les théâtres permanents incluent les théâtres privés et publics. Toutes les activités qui se déroulent dans un théâtre permanent sont présentées au public. Ces activités sont d'intérêt public et caractérisées par la relation spéciale qu'entretient le théâtre avec son enracinement géographique. De plus, le théâtre permanent poursuit des objectifs culturels et sociaux spécifiques : c'est une organisation sans but lucratif, toutes les recettes sont utilisées et réinvesties dans d'autres activités culturelles. Citons quelques-uns de leurs objectifs :

- Promouvoir et soutenir le théâtre national et traditionnel, introduire de nouveaux projets culturels, améliorer la formation de l'équipe, les techniques de production et les stratégies de marketing ;
- Développer de nouvelles manières de produire du théâtre par une collaboration étroite avec les universités et les protagonistes locaux.

#### **THEATRES PERMANENTS PUBLICS**

Les théâtres permanents publics sont gérés directement par les autorités régionales ou locales ou par des associations coopératives publiques. Ils sont caractérisés par leur promotion du théâtre national et de l'héritage culturel national et accordent une attention particulière à l'héritage culturel régional ou local.

Le ministère et les comités consultatifs dressent tous les trois ans la liste de tous les théâtres permanents publics en Italie. <sup>2</sup>

Pour obtenir une aide financière de la part de l'Etat, les théâtres permanents publics doivent :

- Compter au moins 500 places assises ;

---

<sup>2</sup> Le document qui proclame les théâtres permanents publics est un arrêté ministériel.



- Posséder une équipe créative composée d'artistes (min. 40 %) et de personnel technique (60 %) détenteurs d'un contrat saisonnier ;
- Afficher un nombre de spectacles de vedettes inférieur au nombre de spectacles propres :
- Organiser et produire au minimum 2 pièces originales écrites par des auteurs dramatiques italiens contemporains et vivants.

#### **THEATRES PERMANENTS PRIVES**

Les théâtres permanents privés appartiennent à des associations ou à des entreprises privées ou semi-privées. Le théâtre italien contemporain est prépondérant dans leurs activités et les pièces jouées sont en majorité écrites par des auteurs actuels. Ils proposent en outre des prix spéciaux et des cartes d'abonnement pour attirer un plus large public.

#### **THEATRES PERMANENTS POUR L'INNOVATION**

Ces théâtres ont pour objectif de promouvoir et de poursuivre les projets et activités relatifs à des nouvelles formes théâtrales. Le théâtre pour enfants et pour la jeunesse est à l'honneur, ainsi que la relation particulière avec le milieu local, grâce à la réalisation de projets de recherche et expérimentaux. En général, la poursuite de cet objectif impose une coopération avec les universités et centres de recherche.

#### **COMPAGNIES ET ENTERPRISES DE THEATRE**

L'activité théâtrale d'une troupe est d'intérêt public et représente l'héritage culturel du théâtre italien. Les compagnies d'art dramatique doivent être constituées en personnes juridiques de droit privé.

Les théâtres permanents publics et privés ne sont pas les seuls bénéficiaires de l'aide financière. Celle-ci est également octroyée à un grand nombre d'entreprises ou de compagnies actives dans un seul théâtre, qui encouragent la diffusion de l'art dramatique et essaient d'intéresser un public plus large et plus varié.

Cette démarche consiste par exemple pour les autorités locales et conseils municipaux qui possèdent leur propre théâtre à accueillir des troupes d'art dramatique ou un groupe d'acteurs amateurs. Un autre exemple est l'organisation de tournées théâtrales dans une grande ville ou une province, caractérisées par des spectacles mis en scène dans les squares ou les lieux publics. L'Etat donne une partie du *Fondo Unico dello Spettacolo* (FUS) aux organismes publics ou privés qui organisent et gèrent des formations pour les artistes et le personnel technique. Ces formations sont habituellement composées de stages, de réunions et d'ateliers organisés dans des locaux adaptés. Les régions où les spectacles de théâtre ne sont pas monnaie courante sont prioritaires.

L'Ente Teatrale Italiano (ETI) joue un rôle important dans le paysage théâtral italien et doit présenter un programme d'activités détaillé d'un an afin de recevoir une subvention pour une période de trois ans. L'ETI, qui représente la plus grande association d'acteurs professionnels, organise une série d'activités et d'événements qui contribuent à la création de réseaux et d'échanges culturels internationaux. En effet, une partie de l'aide que l'ETI reçoit de l'Etat est généralement consacrée aux activités qui se déroulent à l'étranger. Parmi les activités et obligations importantes de l'organisation, l'ETI est actuellement impliquée, conformément à la loi du 14 décembre 1978, n°836, dans un grand projet national qui encourage la diffusion de l'héritage théâtral italien, avec le concours des universités et des autorités locales. Les principales tâches de l'ETI dans le cadre de ce projet consistent à actualiser les spectacles donnés par les compagnies soutenues et financées par l'Etat ; à rédiger une liste préliminaire des spectacles qui abordent des thèmes actuels ; à encourager

les nouvelles techniques dramatiques, à impliquer et à intéresser le public autant que possible. L'objectif est d'aboutir à une relation adéquate et avantageuse entre les prestations sortantes et entrantes.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Le ministère de l'éducation est responsable de tout ce qui concerne les opportunités d'enseignement et de formation sur le plan public. La répartition équilibrée des initiatives est obtenue par les autorités locales.

Les entreprises privées, écoles et instituts par exemple, peuvent obtenir des subsides de la part de l'Etat. Les spectacles ci-dessous demandent habituellement une aide financière et sont considérés comme les principaux acteurs dans le domaine de la formation à l'art dramatique :

*La Biennale di Venezia*

*Fondazione Istituto Nazionale per il dramma antico*

*Accademia Nazionale di Arte Drammatica "Silvio D'Amico"*

## **COOPERATION AVEC LES AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Comme nous l'avons souligné plus haut, le ministère des affaires culturelles considère que la coopération internationale est l'un des principaux objectifs à concrétiser pour promouvoir l'héritage du théâtre italien. L'importance conférée à la coopération internationale n'est pas uniquement politique et économique ; le ministère estime également que les arts du spectacle, théâtre compris, donnent une image fidèle de notre pays et de son héritage culturel. C'est la raison pour laquelle le ministère a toujours joué un rôle de premier plan dans les commissions internationales, dans le cadre de l'Union européenne surtout. L'Italie est encore impliquée dans « MediaPlus » et dans le projet culturel *Cultura 2000*.

Le niveau d'échange et de coopération entre la France et l'Italie est satisfaisant.

Le 6 novembre 2000, la structure de coopération a été étendue aux arts de spectacle de tous genres, y compris la danse et la musique. Les *Jours italo-français du théâtre et de la danse* se sont déroulés à Marseille en octobre 2001.

L'Italie a tenté en l'an 2000 d'établir des liens de coopération avec l'Amérique latine. Grâce à un projet à grande échelle ayant impliqué de nombreux protagonistes du milieu du spectacle italien, de nouveaux réseaux et relations ont été créés et encouragés entre l'Italie, le Chili, l'Argentine et l'Uruguay. Le projet abordait non seulement le théâtre et l'art dramatique, mais également le cinéma, la musique et la danse. Le ministère des affaires étrangères a également joué un rôle important.

Une dimension multilatérale a été également réalisée en soutenant le Conseil de l'Europe, et en particulier le projet *Euroimages*, au sein duquel l'Italie a financé 45 projets de films, dont 12 provenaient d'Italie en 2000.

## PAYS-BAS

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Le ministère de l'éducation, de la culture et des sciences (Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschappen – OCW) a renvoyé la réponse hollandaise. La formation de la politique culturelle repose sur la « loi spécifique sur la politique culturelle » du 11 mars 1993. Conformément à cette loi, le gouvernement doit présenter tous les quatre ans au parlement un document traçant les grandes lignes de la politique culturelle, qui se résume en majeure partie à l'octroi de subsides. Le document de politique culturelle pour 2001-2004 est intitulé « Culture et confrontation » et formule plusieurs changements politiques majeurs. Il met l'accent sur la diversité culturelle, les arts du spectacle, l'héritage national et ses acquis culturels ; renforce les liens entre la culture et l'enseignement ; planifie sur une base culturelle et garantit des productions de haute qualité dans des lieux culturels, dont : l'e-culture, l'esprit d'entreprise culturel et la politique culturelle internationale. Le conseil national pour la culture conseille le gouvernement sur les décisions politiques qui, comme nous l'avons souligné plus haut, prennent habituellement la forme de subsides, octroyés tous les quatre ans, à diverses institutions. Des fonds culturels spécifiques ont toutefois été mis sur pied par le gouvernement afin de subsidier les projets à court terme. L'objectif de la promotion de la qualité est au centre de toutes les décisions de politique culturelle aux Pays-Bas. Le rapport reconnaît que toutes les régions et municipalités doivent participer activement afin de concrétiser cinq objectifs communs : améliorer la gamme de divertissements proposés dans les théâtres, les lieux consacrés à la culture pop, les galeries, les bibliothèques, les musées et les centres communautaires ; augmenter la diversité culturelle ; investir dans les jeunes artistes, les artistes actuels et à venir ; établir une planification basée sur la culture et maximiser l'importance des actifs culturels hollandais.

Le terme 'arts du spectacle' couvre le théâtre, l'opéra, la danse et les concerts de musique. Le rapport souligne de nouveau la qualité élevée et la variété des productions ainsi que la nécessité d'améliorer l'accès au public. En 1998 et 1999, les arts du spectacle étaient extrêmement populaires aux Pays-Bas : plus de 16,1 millions de personnes ont assisté aux représentations données – un record (concerts pop exclus). La structure du système théâtral hollandais a nourri d'intenses débats pendant les deux dernières années et donné lieu à l'octroi de subsides pour une période de 4 ans aux 235 organisations d'arts du spectacle. 107 d'entre elles recevaient un subside pour la première fois.

Le rapport exhorte les troupes de théâtre pour les jeunes (qui ont reçu une subvention annuelle de 4 millions d'euros environ pour la période 2001/04) à collaborer avec les compagnies établies. Même s'ils ne reçoivent que 15 % du montant total des subsides accordés au théâtre, les théâtres pour les jeunes produisent cependant 35 % du nombre total de productions subventionnées. Par conséquent, le conseil a conseillé d'attribuer plus de subsides au théâtre pour les jeunes. En outre, les tournées rencontrent un franc succès et les chorégraphes et danseurs étrangers aiment travailler aux Pays-Bas. En effet, l'infrastructure de danse est particulièrement solide et compte 27 groupes ou institutions, qui bénéficient de subsides nationaux. Pendant la période 2000-2004, le théâtre de danse a reçu chaque année 24,5 millions d'euros. Malgré la hausse du nombre total de spectateurs, la présence moyenne du public aux productions de danse a diminué car l'offre dépasse la demande. Le ministère a suggéré une solution possible, qui consiste à améliorer la publicité de ces productions. Malgré le débat selon lequel 7 % de la production orchestrale aux Pays-Bas devraient être d'origine hollandaise, les orchestres hollandais ont tout de même réussi à innover en essayant d'attirer différents publics, surtout par le biais de divers programmes éducatifs. Entre 2000 et 2004, les orchestres ont reçu la plus grande part des subsides attribués aux institutions des arts du spectacle, avec 52,3 millions d'euros chaque année.

Par ailleurs, les ensembles (8,2 millions d'euros) – surtout ceux situés à l'extérieur des principales villes – parviennent difficilement à remplir les auditoriums, tandis que les compositeurs reçoivent des subsides généreux. La politique en musique pop vise à soutenir les groupes et les artistes hollandais actifs au sein de l'industrie musicale. Les tournées font l'objet d'une grande attention : les centres et festivals pop sont financés par l'Etat et conçus pour plaire au public jeune. Le Fonds des arts du spectacle (Fonds voor de Podiumkunsten) fournit des subsides à court terme pour des projets individuels, dont le principal objectif est de promouvoir la qualité et la diversité artistique des arts du spectacle, surtout pour les jeunes artistes. Le Fonds est également responsable de l'octroi des subsides, bien qu'il soit lié à la politique culturelle du gouvernement.

## **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Tous les organismes de production (compagnies théâtrales, orchestres, etc.) sont gérés de manière privée et ceux qui sont subventionnés sont généralement des sociétés sans but lucratif. Malgré le fait qu'elles reçoivent des fonds publics, aucune de ces organisations n'est gérée par une autorité publique. Par opposition, les salles (théâtres, salles de concert) font partie de l'infrastructure et de la gestion locale. Elles reçoivent habituellement leur propre financement du budget municipal et les producteurs qui louent les salles définissent en général leur direction artistique. Il n'existe aucun lien entre ces salles dont la propriété est publique et les organisations privées. En mars 2002, 542 salles de spectacle étaient disponibles pour l'organisation d'événements subventionnés dans tous les Pays-Bas. En effet, chaque ville ou presque – même celles dont la population n'excède pas 20.000 habitants – possède un théâtre pouvant accueillir 300 à 500 spectateurs.

## **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Le conseil pour la culture formule une recommandation pour chacune des demandes de subsides avant la présentation au parlement du document de politique culturelle, qui définit toutes les institutions susceptibles de recevoir ces subsides. En l'an 2000, 422 des 750 institutions culturelles satisfaisant aux conditions requises pour l'octroi d'une subvention ont introduit avec succès leur demande. La politique culturelle aux Pays-Bas est décentralisée, les gouvernements municipaux et provinciaux jouent un rôle important dans la gestion et le financement des institutions. Les accords entre ces autorités locales sont renouvelés tous les quatre ans dans le document de politique culturelle. Outre le conseil de la culture, il existe également un grand nombre d'organisations affiliées dans tout le pays, responsables de l'allocation des subsides, souvent octroyés à des projets uniques ou à des artistes de manière individuelle. Les subsides annuels octroyés à certains genres artistiques incluent 12,4 millions d'euros pour la musique pop et classique, environ 30 millions d'euros pour l'opéra et 36 millions d'euros pour le théâtre.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

La formation artistique professionnelle est traditionnellement financée par le budget de l'éducation, mais la politique culturelle a commencé récemment à contribuer. Le 7 juillet 2000, le conseil de la culture s'est penché sur trois secteurs éducatifs – les ateliers, les hautes études artistiques et les hautes études architecturales – puis a évalué les plans d'action pour les différents collèges. Les recommandations relatives aux deux derniers secteurs étaient axées sur la nécessité d'admettre une majorité de diplômés talentueux, désireux « d'élargir et d'approfondir leurs capacités artistiques » et mettaient l'accent sur l'expérimentation et la recherche. Une procédure d'admission stricte a été mise en place pour les huit écoles artistiques professionnelles, réparties uniformément dans tout le pays.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

La politique étrangère des Pays-Bas a été révisée en 1995. Depuis lors, la culture est considérée comme une politique à part entière : en effet, la diversité culturelle est perçue comme un facteur d'enrichissement pour la société hollandaise, susceptible d'améliorer la réputation du pays à l'étranger. Par conséquent, les ministères de la culture et des affaires étrangères ont commencé à collaborer de manière dynamique, la politique culturelle internationale des Pays-Bas est devenue «un ...pilier important du gouvernement hollandais ». En bref, la politique culturelle internationale prévoit l'amélioration des relations avec les autres pays, la promotion de la culture hollandaise sur le plan international et l'octroi de fonds supplémentaires aux projets internationaux (environ 11,5 millions d'euros par an).

## **PORTUGAL**

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Les politiques culturelles applicables aux arts du spectacle sont élaborées et mises en œuvre par le gouvernement central pour la partie portugaise continentale et par les gouvernements régionaux dans les régions autonomes de Madère et des Açores. Le pays n'avait aucune politique culturelle centralisée jusqu'en 1995, date à laquelle fut instauré le tout premier ministère de la culture. En 1998, le ministère de la culture a créé l'IPAE (Instituto Português de Administração de Empresas) ou institut portugais des arts du spectacle, dont la tâche consiste à organiser le soutien de l'Etat aux activités artistiques privées. L'objectif est d'améliorer la qualité des représentations culturelles proposées au public par le financement de productions privées dans le domaine de la danse, du théâtre, de la musique et des travaux interdisciplinaires, et de réduire les déséquilibres régionaux et sociaux liés aux événements culturels. En outre, le ministère de la culture, avec l'appui des autorités locales et de sponsors commerciaux, a introduit un programme de rénovation des théâtres. Le Portugal souhaite améliorer le rôle de la culture dans la sphère socioéconomique et établir une plus grande coopération avec les autorités locales. L'IPAE finance également des programmes spécifiques pour les écoles et les jeunes.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Le milieu théâtral est structuré en quatre secteurs au Portugal :

- 1) La production artistique publique, contrôlée par le ministère de la culture. Ce secteur inclut les théâtres nationaux et d'autres théâtres majeurs de Lisbonne et d'Oporto ;
- 2) La production et la direction publiques, gérées par les autorités locales par le biais des théâtres municipaux ;
- 3) Le secteur mixte, qui comprend des partenariats entre le ministère de la culture et les autorités locales. Il s'agit surtout de centres régionaux spécialisés dans les arts du spectacle ;
- 4) Le secteur privé, responsable de la majeure partie de la production artistique dans tout le Portugal, festivals compris.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Les subsides accordés par l'IPAE peuvent être octroyés à des productions artistiques privées. Les demandes sont examinées par un jury de spécialistes et les subventions attribuées en fonction de la qualité et du caractère novateur du projet. L'engagement relatif au financement découle d'un contrat signé entre le ministère de la culture et la partie privée ; les progrès de la partie subventionnée sont par la suite contrôlés par l'IPAE. Les subsides octroyés aux théâtres en 2001 incluaient 49 programmes pluriannuels, 26 projets, 16 festivals et 3 organisations de programmation. Pour la danse, 50 organismes (troupes, festivals, projets) ont également été subventionnés et 70 % des fonds reçus provenaient de subventions IPAE. Leur dépendance vis-à-vis des subventions résulte du système portugais centralisé et met en évidence l'absence d'autres sources de financement ouvertes à divers projets artistiques. Les tournées, travaux internationaux et formations complémentaires font l'objet de subsides supplémentaires.

En 2001, le ministère de la culture a soutenu la ville d'Oporto – capitale culturelle européenne, un projet comportant des activités culturelles locales, nationales et internationales, pour un budget initial de 15.500 milliards d'escudos. En 2001, le théâtre national S. Carlos (opéra) a reçu la majeure partie des fonds (2.864 millions d'escudos) du budget total 'dépenses' relatif aux subventions pour le théâtre et la danse de la partie

continentale du Portugal. Les théâtres privés – écriture, festivals et travaux internationaux inclus – ont également reçu des subsides (1.563 millions d’escudos). Un seul secteur a bénéficié du soutien financier tant de l’Etat que de la communauté : il s’agit du projet « Dissémination des spectacles et aide aux unités artistiques éloignées » (aide de l’Etat : 224 millions d’escudos – aide communautaire : 174 millions d’escudos). Au total, le financement de l’Etat portugais s’élevait pour l’année 2001 à 8.633 millions d’escudos.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

La formation artistique au Portugal est actuellement du ressort du ministère de l’éducation, bien que ce dernier collabore actuellement avec le ministère de la culture afin de jeter des ponts entre les politiques culturelle et éducative. Depuis les années 80, les établissements d’enseignement supérieur à Lisbonne, Oporto, Coimbra et Evora ont augmenté l’accès aux activités culturelles et élargi le développement culturel à l’intérieur de leurs régions respectives. Aucun chiffre spécifique n’est disponible quant au nombre de professionnels actifs au sein de la communauté artistique. Par ailleurs, les institutions académiques ne sont plus la seule filière existante pour celui qui veut faire carrière au théâtre. Le ministère de la culture appuie la participation de professionnels aux projets d’enseignement supérieur ainsi que les organisations internationales, telle « l’Écoles des maîtres », dont l’IPAE est membre.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Compte tenu de la situation plutôt décentrée du Portugal en Europe, nous constatons un manque général de coopération et d’échanges avec les autres pays d’Europe. Le Portugal affiche cependant pour des raisons linguistiques une longue tradition de coopération avec l’Espagne et les autres pays où l’on parle l’espagnol et le portugais, dont l’Afrique. Le ministère de la culture et le ministère des affaires étrangères soutiennent les artistes qui participent à des échanges internationaux. De plus, diverses organisations privées (Fondation Calouste Gulbenkian par exemple) aident également les artistes portugais. Des partenariats entre les compagnies et les créateurs ont été mis en place et les compagnies étrangères prennent régulièrement part à un grand nombre de festivals partout au Portugal. En l’an 2000, l’IPAE a organisé à Lisbonne le « Séminaire européen des organes de financement des arts du spectacle ». La mobilité, le financement et le rôle international des arts du spectacle ont été abondamment discutés. Les arts du spectacle ont été perçus comme un pont entre les identités culturelles et une zone de contact entre les artistes, le secteur privé et les institutions publiques.

## SUÈDE

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Le ministère de la culture de Stockholm a envoyé la réponse suédoise. En 1996, sept nouveaux objectifs politiques ont été adoptés, qui devaient servir d'orientations au développement culturel sur les plans national, régional et local. Ces objectifs devaient être appliqués à tous les secteurs culturels, théâtre inclus.

1. Préserver la liberté d'expression ;
2. Donner à chacun des possibilités de participer et de faire partie de l'environnement créatif ;
3. Promouvoir la variété et la qualité sur le plan culturel, et neutraliser ainsi les effets néfastes du mercantilisme ;
4. Permettre à la culture de constituer une force dynamique, stimulante et indépendante au sein de la société ;
5. Préserver et faire usage de l'héritage culturel suédois ;
6. Promouvoir l'éducation culturelle ;
7. Intégrer différentes cultures sur le territoire suédois et promouvoir l'échange culturel international.

De plus, l'objectif global des subsides est « d'améliorer l'accès aux spectacles de théâtre et de danse de haute qualité pour tous, indépendamment de l'âge et de la situation géographique ». La responsabilité de ces subsides est partagée entre les autorités nationales, régionales et locales, mais chaque conseil régional ou local a le pouvoir de définir ses propres priorités sur le plan de l'allocation de ses fonds.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Il existe deux théâtres nationaux en Suède – l'Opéra royal et le Théâtre dramatique royal – et un théâtre national ambulant, tous subventionnés totalement par l'Etat. Il existe également une « Maison de la danse », qui invite les troupes de danse nationales et internationales à donner des spectacles. En 2002, le montant total des subsides attribués à ces quatre institutions s'élevait à 740 millions de couronnes suédoises (SEK).

En ce qui concerne les autres institutions, une trentaine de théâtres régionaux et locaux reçoivent des subsides, y compris cinq salles d'opéra et sept compagnies de danse. Ils reçoivent ensemble 370 millions SEK, dont la majorité provient des conseils locaux ou nationaux. Des 200 troupes théâtrales indépendantes, 40 reçoivent des subsides d'un an octroyés par les municipalités et l'Etat, et quelque 25 autres bénéficient de subsides attribués à une production spécifique. Enfin, il y a un petit nombre de théâtres privés à Stockholm, Göteborg et Malmo, ainsi que quinze consultants de danse établis partout dans le pays.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Selon le ministère de la culture, la politique culturelle suédoise a pour objectif « d'appuyer et de stimuler, non de diriger ou de réglementer ». Toutefois, l'Etat est le responsable ultime du financement de ses propres institutions culturelles et de l'élaboration de sa législation, surtout sur le plan de l'héritage culturel du pays.



Le système de subsides finance depuis les années 1970 diverses institutions artistiques : théâtres, orchestres, musées et bibliothèques dans les différentes régions suédoises. Ces subsides sont alloués soit à des institutions centrales, régionales ou locales, soit à des groupes ou particuliers indépendants. Le conseil national suédois des affaires culturelles, jury d'experts, est l'une des organisations responsables de l'organisation de l'allocation de ces subsides.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Il existe quatre écoles supérieures proposant une formation d'acteur en Suède. L'École supérieure de Stockholm propose deux programmes, un programme d'interprétation de quatre ans, qui inclut un semestre de formation au Théâtre national, et un programme de pantomime de quatre ans. Chaque programme admet huit à douze étudiants. Par ailleurs, le Collège propose également une grande variété de cours continus. L'Académie de théâtre de Malmo propose un programme d'interprétation de quatre ans (qui admet douze étudiants chaque année), un cours de mise en scène de deux ans et un cours « d'écriture pour acteurs » d'un an (deux étudiants chaque année). L'École supérieure de Göteborg propose un programme d'études théâtrales sur 4 ans ainsi qu'un programme de trois ans et demi consacré à l'opéra. Le premier cours admet des étudiants chaque année, le deuxième une année sur deux. La première école d'interprétation du Nord de la Suède a été établie en 1996 à Lulea. L'École supérieure de Lulea entretient des liens étroits avec le Norrbottensteatern et admet des étudiants tous les deux ans. L'École supérieure d'opéra de Stockholm propose un programme d'une durée de trois ans et demi consacré au chant d'opéra, comprenant quatre classes de sept étudiants. Des cours de répétition et de mise en scène d'opéra sont également donnés. Les étudiants qui ne souhaitent pas monter sur scène peuvent introduire une demande à l'École supérieure de cinéma, radio, télévision et théâtre à Stockholm (le 'Dramatiska Institutet'). Celui-ci propose un programme de trois ans pour les techniciens du théâtre, comprenant un semestre de formation pratique dans un théâtre professionnel.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

L'Institut suédois (Svenska Institutet) est un service public chargé de promouvoir l'image de la Suède à l'étranger. Il organise et soutient des échanges dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la recherche et de la vie publique en général. L'objectif de l'Institut est de permettre à la Suède de participer à des événements culturels internationaux. En conséquence, l'Institut encourage les personnalités étrangères du secteur culturel à visiter la Suède afin de goûter par eux-mêmes à la vie culturelle suédoise et finance des échanges avec d'autres pays, dont les Etats de l'Europe de l'Est et de la Baltique. Un grand nombre de théâtres collaborent avec leurs homologues étrangers, avec ou sans l'aide de l'Institut.

Le Théâtre municipal de Göteborg entretient des liens avec le Teatro Avenida du Mozambique et le Théâtre municipal de Stockholm avec le Market Theatre en Afrique du Sud. De plus, les théâtres suédois réalisent des tournées partout dans le monde ; le théâtre pour enfants est particulièrement populaire.

## **ROYAUME-UNI**

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

La réponse du Royaume-Uni à l'enquête a été rédigée par Equity, syndicat regroupant 37.000 acteurs, chanteurs, danseurs et personnel créatif qui exercent sur le territoire national. Les objectifs politiques d'Equity consistent à « fournir de meilleurs termes et conditions de travail aux personnes actives dans le milieu théâtral » et à financer les membres temporairement inactifs. Equity souligne par ailleurs l'importance du financement des acteurs et des régisseurs obligés de vivre et de travailler loin de leur domicile et reconnaît que les jeunes ont été attirés par les métiers de la télévision et du cinéma, où le salaire serait supérieur à leurs yeux. Equity cite également les politiques adoptées par le Arts Council of England, publiées dans un rapport intitulé « Regional and standardised theatre – The Next Stage (mai 2000) ». Ce rapport souligne la nécessité d'augmenter la diversité des productions théâtrales et d'étendre la distribution des spectacles partout dans le pays. Equity affirme également que le théâtre au Royaume-Uni doit avancer avec son temps de manière à préserver l'intérêt des jeunes pour le théâtre et à augmenter l'importance du théâtre dans la vie culturelle au Royaume-Uni. Equity souligne enfin la nécessité de préserver la réputation du théâtre britannique à l'étranger et d'accentuer les traits distinctifs régionaux à l'intérieur du pays.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Les théâtres au Royaume-Uni sont divisés en trois niveaux. Le premier niveau concerne les spectacle amateurs et professionnels à petite échelle : théâtres de communautés ou théâtres ruraux. Les niveaux 2 et 3 sont uniquement composés d'artistes professionnels. Le niveau 2 inclut des théâtres commerciaux (principalement ambulants), qui proposent entre autres des comédies musicales à grande échelle, des pièces et des pantomimes. Les théâtres de répertoire subventionnés (60 troupes) font également partie du niveau 2 et sont financées par les fonds publics. Toutefois, ces théâtres bénéficient également de fonds provenant de partenariats privés, tout comme les théâtres de niveau 3, qui englobent les théâtres du West End, opéras et ballets inclus.

Le gouvernement, par l'intermédiaire des conseils artistiques nationaux, fournit principalement l'aide publique aux conseils artistiques régionaux (un conseil pour chaque région : Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) et même aux autorités locales, œuvres de bienfaisance et ministères du gouvernement qui souhaitent utiliser la scène pour promouvoir diverses causes (lutte contre le tabac par exemple).

### **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

L'Equity peut uniquement fournir des informations sur l'enseignement et la formation des acteurs, régisseurs, metteurs en scène, décorateurs et chorégraphes. La formation de base a été standardisée et codifiée par le NCDT (National Council for Drama Training) et le CDET (Council for Dance Education and Training). La formation professionnelle proposée par ces deux organisations « a pour objectif de fournir une formation appropriée, adaptée aux exigences futures ». La formation de base des metteurs en scène, chorégraphes et décorateurs est sensiblement différente. Les metteurs en scène et chorégraphes ont tendance à « sortir de la masse des artistes existants », tandis que les décorateurs en herbe sont généralement issus de l'un des 20 cours universitaires de décoration théâtrale donnés partout dans le pays.

Toutefois, l'Equity poursuit et affirme que les employés sont en majorité formés par les expériences acquises sur le terrain, au théâtre, et que les « nouvelles aptitudes sont rarement apprises dans le cadre d'une formation ». Les « centres d'acteurs » proposent bel et bien une formation, mais ces cours ne sont pas reconnus sur le plan scolaire.

### **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Malgré la présence d'un programme d'échange entre l'Equity et son équivalent américain, il semble qu'il y ait très peu d'interactions entre le Royaume-Uni et les autres pays.

## **PAYS CANDIDATS**

### **BULGARIE**

La réponse bulgare a été rédigée conjointement par le ministère de la culture et le Centre national du théâtre. Ce dernier, fondé en 1993, est un organe indépendant chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique culturelle dans le domaine du théâtre.

#### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Les voici :

- 1) Modifier la structure du réseau national théâtral pour en améliorer la diversité ;
- 2) Décentraliser les théâtres bulgares en encourageant les municipalités à financer des compagnies de théâtre locales et en permettant aux producteurs et aux metteurs en scène des théâtres de prendre les décisions relatives à la direction artistique d'un théâtre défini ;
- 3) Donner aux comités nationaux, composés « d'experts indépendants... et non de représentants officiels du ministère » le pouvoir décisionnel quant à l'allocation des subsides ;
- 4) Augmenter le soutien financier destiné aux projets des théâtres professionnels, indépendamment de leur statut (théâtre d'Etat, municipal ou indépendant) ;
- 5) Subventionner le théâtre expérimental, la coopération internationale et la promotion du théâtre bulgare à l'étranger ;
- 6) Créer des opportunités pour les artistes nouveaux, actuels et à venir et les comédiens reconnus.

#### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Il existe quarante théâtres d'Etat en Bulgarie. Ce sont soit des « théâtres de répertoire », soit des « centres de production théâtrale ». Les premiers disposent en permanence d'employés et montent des spectacles en fonction du personnel disponible. Les « Centres de production théâtrale » recrutent des équipes différentes pour chacune de leurs productions. Outre les théâtres d'Etat, il existe également quinze théâtres municipaux environ. Les troupes théâtrales privées en Bulgarie sont considérées « très dynamiques ».

Il existe dix compagnies de marionnettes et cinq d'art dramatique dont les productions sont montées toute l'année. Il est très difficile de vérifier les statistiques relatives aux compagnies théâtrales privées en Bulgarie parce qu'il n'existe aucune politique officielle sur le plan des autorisations et que les compagnies se font et se défont sans cesse.

#### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Les théâtres bulgares sont libres de travailler au sein de modèles structurels différents. L'accent est placé sur une main d'œuvre réduite et un nombre important de spectacles d'invités vedettes. Le théâtre bulgare actuel est marqué par plusieurs tendances :

- 1) Concurrence de marché réelle ;
- 2) Concurrence pour les locaux et subsides d'Etat ;
- 3) Un marché du travail pour la main d'œuvre et les productions théâtrales créatives ;

- 4) Collaboration avec les programmes et organisations commerciales de financement national et étranger, y compris coopération avec les partenaires commerciaux et créatifs ;
- 5) Le programme de développement destiné à soutenir les projets théâtraux.

Il est toutefois important de noter que tous les théâtres professionnels (d'Etat, municipaux et indépendants) peuvent bénéficier du soutien de l'Etat.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

La plupart des acteurs sont formés à l'Académie nationale des arts du théâtre et du cinéma de Sofia. Il existe cependant plusieurs universités, dont la nouvelle université bulgare de Sofia, l'Université du Sud-Ouest de Blagoevgrad et l'Université libre de Varna, qui proposent différentes formes d'enseignement, dont certaines sont subventionnées. Parmi plusieurs collèges et un grand nombre d'écoles, seul le « Lkiuben Grois » de Sofia est officiellement reconnu par l'Etat. L'enseignement secondaire du personnel technique est donné à « l'Ecole professionnelle des techniques de la scène » de Plovdiv.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Le ministère de la culture soutient les théâtres bulgares qui effectuent des tournées à l'étranger ainsi que les coproductions réalisées avec les compagnies théâtrales étrangères. Il fournit également des informations concernant les contacts à l'étranger. La Bulgarie a conclu des partenariats solides avec des compagnies théâtrales à Avignon, Moscou, Krakow, Ljubijana, Edinburgh et entretient des liens étroits avec la Macédoine et la Turquie. Il existe également un programme d'échange très actif avec le « British Council ». Des liens sont également entretenus avec le Goethe-Institut, les ambassades d'Autriche et d'Israël, ainsi qu'avec Europalia, établie à Bruxelles.

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Au cours des années avant 1989, la gestion des théâtres tchèques a sensiblement évolué à mesure que les municipalités, puis les théâtres privés sans but lucratif, ont commencé à prendre les choses en main. La loi initiale sur le théâtre, adoptée avant 1989, a été lentement abandonnée pour être officiellement rejetée en 1996. Il n'existe à l'heure actuelle aucune législation (autorisation, censure, etc.) réglementant la pratique théâtrale en République tchèque. De fait, le document intitulé « La politique culturelle de la République tchèque » a été rédigé en 2001 seulement, mais mentionne bel et bien certains principes importants quant au théâtre tchèque. Il met surtout l'accent sur la liberté théâtrale, l'accès équitable pour tous à la culture et aux arts, la décentralisation, le financement et le soutien des théâtres privés sans but lucratif. Le ministère tchèque de la culture estime que le théâtre est un « service public culturel » – il est donc normal qu'il soit financé par le budget public. L'objectif de la politique culturelle tchèque est de mettre en place un système de subsides et de bourses destiné à promouvoir le théâtre professionnel. Ce soutien financier doit être attribué à des genres théâtraux variés et distribué dans tout le pays à une large gamme de groupes sociaux, minorités culturelles en particulier. En outre, la politique culturelle met l'accent sur le soutien des jeunes artistes, des comédiens actuels et à venir et encourage la réflexion critique, la recherche et la coopération internationale.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Il existe deux théâtres nationaux en République tchèque, le Théâtre national de Prague et l'Opéra national de Prague. Le ministère de la culture nomme les directeurs de ces institutions et arrête leur budget. Les autres théâtres de répertoire sont financés et gérés par les municipalités – ces dernières sont également responsables de la nomination des directeurs. La République tchèque possède l'un des réseaux de théâtres les plus denses en Europe, avec 50 théâtres professionnels et huit opéras en activité pendant l'année 2000. La plupart de ces théâtres jouissent aujourd'hui d'un statut spécifique appelé « entité légale autonome ». Ce statut, vestige du régime communiste, a tendance à limiter leurs activités économiques et artistiques. Par conséquent, certains théâtres changent de statut et deviennent des « entités de service public » ou des « sociétés à responsabilité limitée », bien qu'ils dépendent toujours sur le plan financier des contributions de l'Etat. En 2001, 14 zones autogérées ont été créées à l'intérieur des grandes régions de Moravie, de Bohême et de Silésie. Ces zones sont responsables de la gestion administrative des théâtres situés sur leur territoire. Aller au théâtre est un passe-temps extrêmement populaire en République tchèque et les comédies musicales s'avèrent particulièrement attirantes. Les théâtres sans but lucratif ont produit un grand nombre de nouveaux spectacles sous leur statut de « société à responsabilité limitée », et plusieurs municipalités gèrent un « staggiony » qui soit produit, soit donne un spectacle théâtral. Sur une population de dix millions de Tchèques, les théâtres accueillent 5 millions de visiteurs chaque année. Les théâtres tchèques vendent ainsi en moyenne 80 à 90 % de leurs tickets. Tous ces théâtres donnent chaque année 22.000 spectacles, dont 700 premières, et accueillent plusieurs dizaines de festivals organisés l'année durant. De plus, les théâtres amateurs jouissent d'une riche tradition en République tchèque et sont également très populaires. L'Etat publie six périodiques consacrés au milieu théâtral et une poignée d'associations et d'organisations théâtrales sont actives à l'intérieur du pays.

## **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Le budget du ministère de la culture en République tchèque s'élève à approximativement 0,7 % du budget national global. En 2000, 17 millions d'euros ont été distribués aux théâtres partout dans le pays. Toutefois, deux tiers de ce montant ont été octroyés aux deux théâtres d'Etat, malgré le fait que les deux compagnies en question peuvent couvrir une part significative de leurs coûts par leurs ressources propres. De fait, l'Opéra national de Prague peut couvrir jusqu'à 50 % de ses coûts par ses ressources propres – aucun théâtre subventionné européen n'atteint un tel pourcentage. Cependant, le financement des théâtres en République tchèque correspond à 1,70 euros par habitant seulement, ce qui est inférieur à n'importe quel Etat membre de l'Union européenne. Le dernier tiers du financement étatique va au Programme tchèque de soutien du théâtre. Il s'agit de théâtres financés par les gouvernements locaux et qui contribuent à promouvoir la culture dans les régions. Par ailleurs, l'Etat alimente des programmes de subsides destinés aux festivals d'art dramatique, aux projets actuels et à venir, aux troupes théâtrales indépendantes, aux ateliers et séminaires créatifs et aux publications, ainsi qu'à un grand nombre de productions de théâtre amateur. Ces subsides ne sont plus limités à un an. Les conseils et comités d'experts gèrent ces programmes et subsides, lesquels sont appliqués par les gouvernements locaux de Prague, Ostrava, Brno et Plzen. La principale fonction des subsides est de contribuer à maintenir l'équilibre de la structure théâtrale au sein de la République tchèque, puisque l'aide provenant de fonds publics est 2,5 fois plus élevée que celle de l'Etat.

## **SYSTEME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Deux universités sont spécialisées dans la formation des personnes désireuses de faire le métier d'acteur : la faculté de théâtre de l'Académie de musique, de l'art dramatique et des beaux-arts de Prague et la faculté de théâtre de l'Académie Janacek de Brno. Tous deux proposent des licences et des maîtrises. Il existe également un réseau d'écoles secondaires, cours universitaires et écoles professionnelles supérieures qui donnent des cours spécialisés pour acteurs, chanteurs et compositeurs à Prague, Brno et Ostrava. Brno et Prague possèdent leur propre école de danse.

Aucune école ou centre n'est spécialisé dans la formation du personnel technique.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Le nombre de compagnies théâtrales en tournée en République tchèque est bien supérieur à celui des troupes tchèques qui réalisent des tournées à l'étranger. Toutefois, un grand nombre de festivals organisés en République tchèque « présentent une dimension internationale prépondérante », comme le Festival de la langue allemande. Celui-ci se tient à Prague et est souvent décrit comme un événement « prestigieux » et « essentiel ». La République Tchèque entretient également une coopération théâtrale intensive avec le Royaume-Uni, la France et surtout les Pays-bas, qui ont aidé la République tchèque à mettre en place et à planifier sa politique culturelle. Les théâtres individuels de tous les genres, y compris le Théâtre national de Prague et d'autres compagnies théâtrales expérimentales, maintiennent des contacts avec des compagnies étrangères. L'Institut du théâtre contribue à mettre en œuvre un programme servant de lien avec l'UE. Par ailleurs, la République tchèque est membre de toutes les organisations culturelles et théâtrales majeures et le ministère de la culture offre des subsides afin de promouvoir la coopération internationale.

## ESTONIE

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Selon le ministère estonien de la culture, les trente compagnies théâtrales actuellement actives en Estonie appartiennent à trois catégories différentes : théâtres d'Etat, municipaux et privés. Dix-huit de ces trente théâtres ont reçu un soutien de l'Etat en 2001.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Les recettes des théâtres d'Etat proviennent de 5 sources différentes : le budget de l'Etat, le gouvernement local, les entrées, les contrats artistiques et les sponsors. En 2001, le ministère de la culture a attribué 13,6 % de son budget aux théâtres estoniens. L'Opéra national, « Estonia », en a reçu 5,4 %. L'aide étatique représente 70 % des recettes des théâtres, les entrées 19 %. En ce qui concerne les théâtres privés, 30 % seulement de leurs recettes proviennent de l'Etat, le reste regroupe les entrées (25 %), les sponsors (15 %) et le gouvernement local (12%). Les dix-sept lois qui réglementent la culture en Estonie sont publiées dans un document intitulé « Lois culturelles ». Deux lois régissent en tout premier lieu l'activité théâtrale, intitulées « Performance Establishment Act » (1997) et « National Opera Act » (1997).

La « Performance Establishment Act » et un règlement du ministère de la culture posent les bases du financement des théâtres. Quinze jours après l'annonce du budget national, un jugement annuel signé par le ministère de la culture fixe l'allocation de l'aide de l'Etat. L'Opéra national est financé conformément à la « National Opera Act ». En 2002, 112.648 millions de couronnes estoniennes (EEK) ont été alloués aux théâtres. Cela correspond à une hausse de 15.000 millions EEK pendant les trois dernières années. L'Opéra national a bénéficié d'une aide de 68.580 millions EEK en 2002, c.-à-d. une hausse de 18.000 millions EEK pendant les trois années précédentes. Le ministère de la culture finance également l'achat de pièces de théâtre par l'Agence théâtrale estonienne. Cette dernière octroie des subsides aux festivals et aux événements théâtraux, aux centres d'information sur le théâtre et soutient divers théâtres amateurs et d'école par l'intermédiaire de l'Association pour le théâtre amateur. Parmi les grands festivals qui reçoivent une aide financière, citons le « Festival international du théâtre alternatif » et beaucoup de festivals de théâtre pour enfants. En 2002, l'Etat a donné 775.000 EEK à l'Agence théâtrale estonienne, c.-à-d. 25.000 EEK de moins que l'année précédente, et soutenu divers festivals et événements pour un montant total de 835.300 EEK, ce qui correspond à près de la moitié de l'aide reçue en 2001. Il est vrai, le comité culturel estonien, composé d'anciens employés du monde du théâtre, a fait don en 2001 de 7,7 millions EEK aux théâtres et à leurs travailleurs, dépassant ainsi toutes les aides par lui octroyées pendant les 5 années précédentes.

En 2001, les théâtres de répertoire d'Etat, y compris le théâtre de la ville de Tallinn, ont accueilli 708.818 visiteurs, ce qui représente une hausse de 50.000 visiteurs par rapport à l'année précédente. L'Opéra national compte 10.000 visiteurs de plus que l'année précédente, malgré la baisse du nombre de nouvelles productions et du nombre de spectacles. En l'an 2000, les théâtres d'Etat ont produit des opéras 5 %, des ballets 3 %, des comédies musicales 4 %, des pièces de théâtre 54 % (baisse de 4 % par rapport à 1999) et des pièces pour enfants 29 % (hausse de 4 % depuis 1999). Le public des petits théâtres, dont les productions théâtrales représentent 30 % du répertoire, a brusquement diminué pendant les 4 dernières



années. En 1998, le nombre de spectateurs s'élevait à 173.500. En 2001, ce chiffre était tombé à 96.167.

Toutefois, le nombre de nouvelles productions est passé de 14 (1998) à 23 (2000) et celui des spectacles de 695 (1998) à 742 (2000).

### **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Il existe trois filières d'enseignement des professions du théâtre : les diplômes et licences (3 à 4 ans), les maîtrises (2 ans) et les doctorats (4 ans). De manière similaire, les instituts de formation sont classés en trois catégories : publiques (y compris six universités), privés et gérés par l'Etat. L'Académie estonienne des arts et de la musique est la plus prestigieuse des institutions publiques. L'Académie de la musique accepte de loin le plus grand nombre d'étudiants – 469 dont 460 bénéficient de bourses de l'Etat. Des cours spécialisés sont donnés partout en Estonie dans les branches suivantes : mise en scène, chorégraphie, ballet et éclairage. En outre, vingt bourses étaient ouvertes en 2002 aux étudiants qui se spécialisaient dans les études culturelles ou qui souhaitaient travailler à l'étranger – chaque boursier recevant 36.000 EEK. Le « comité culturel estonien » fournit également des bourses.

### **COOPERATION AVEC D'AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Les relations internationales sont coordonnées par le centre d'information de l'Union théâtrale d'Estonie. Des accords ont été conclus avec 26 pays – il y est question entre autres d'échanges et d'aides pour des festivals de théâtre internationaux. Les théâtres estoniens accueillent 10 à 20 employés de théâtres étrangers et sont régulièrement invités à donner des spectacles dans le cadre de festivals de théâtre majeurs en Europe et en Russie.

## **SLOVAQUIE**

Le département pour l'intégration européenne, organe placé sous la direction du ministère, a envoyé la réponse de la Slovaquie.

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

La politique culturelle slovaque vise à mettre en place un cadre législatif et organisationnel « permettant aux théâtres de répondre aux exigences culturelles des citoyens slovaques », minorités ethniques comprises. Les politiques devraient être axées sur les programmes théâtraux, la distribution, la propagation, la coopération avec l'étranger, les recherches sur le théâtre et l'enseignement pour tous les artistes actuels et à venir ainsi que pour les employés des théâtres. Et surtout, la politique théâtrale devrait « garantir la préservation de l'héritage culturel (théâtral) ».

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

23 théâtres sont subventionnés par l'Etat slovaque sur la base d'une législation introduite après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Il y a 15 théâtres d'art dramatique, trois d'opéra, deux de ballet, un ensemble d'opérette, un théâtre d'Etat consacré à la danse contemporaine, un théâtre de pantomime et cinq théâtres de marionnettes.

Deux de ces théâtres sont hongrois, un autre russe et un dernier roumain. Au début des années 90, beaucoup de théâtres indépendants et municipaux se sont créés en Slovaquie, avec l'appui des conseils municipaux locaux. Des théâtres privés sont également présents dans le paysage slovaque, mais ils ne produisent en règle générale qu'un projet théâtral à la fois.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Aucun changement du système théâtral slovaque n'est à noter depuis 1989 et peu de stratégies ont été développées dans ce domaine. En effet, le théâtre était en général plutôt considéré comme « une matière annexe » par les politiques culturelles. Aucun changement n'a été enregistré au niveau des règles ou critères budgétaires pour l'obtention d'une aide de l'Etat, et les théâtres disposent encore du statut légal « d'organisation subsidiée », bien que les subsides de l'Etat aient diminué. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, les autorités gouvernementales locales ont assuré la gestion de tous les théâtres professionnels créés auparavant par l'Etat. A partir de maintenant, le ministère de la culture est uniquement responsable des théâtres d'importance nationale. Il y a eu récemment trop de changements au niveau des mandats des autorités publiques dans le domaine du théâtre, ainsi qu'une trop grande politisation, à tel point que les théâtres d'Etat sont, aux termes du rapport, aujourd'hui blasés sur le plan de leur financement. Le rapport souligne en effet que les autorités des administrations publiques « échouent régulièrement dans leurs fonctions ». Un système de subsides existe, qui couvre diverses activités : théâtres indépendants, associations théâtrales et publication de magazines sur le théâtre. Toutefois, les montants sont négligeables comparés à l'aide que l'Etat accorde aux théâtres d'Etat. En outre, le développement du secteur théâtral indépendant est limité par l'absence de système de subsides uniforme, clair et suffisamment flexible. La Slovaquie manque clairement de mesures de promotion de l'intérêt public pour le théâtre : peu de programmes d'aides pour les spectateurs handicapés, aucune politique destinée à promouvoir les pièces originales, quasiment aucun soutien aux théâtres ambulants et aucun système

subventionnant les activités à l'étranger. Le département pour l'intégration européenne estime qu'il est nécessaire d'établir davantage de liens entre les écoles et les théâtres. Il espère que ces problèmes seront abordés par les futures politiques culturelles.

## **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Le principal garant de l'enseignement professionnel en Slovaquie est l'Académie de la musique et des arts dramatiques de Bratislava et en particulier la faculté des arts du théâtre et des marionnettes, qui forme les artistes, metteurs en scène, conseillers de répertoire, décorateurs de théâtre, chercheurs et gestionnaires du théâtre. La faculté de danse et de musique forme les étudiants aux professions artistiques et théoriques : musiciens, chanteurs, danseurs, chorégraphes et critiques. Le prestige de l'Académie est considérable, car elle était jusque récemment l'unique école d'art de Slovaquie. En outre, les conférences et les cours y sont donnés par des personnalités très respectées. Fin 2001, 733 étudiants suivaient les cours de l'Académie, dont 187 à la faculté des arts du théâtre et des marionnettes et 350 à la faculté de musique. La première compte 33 assistants internes et 61 externes. Les théâtres destinés aux minorités ethniques – population hongroise par exemple – sont également reconnus au sein de l'Académie, bien qu'une institution spécifique enseigne le théâtre bohémien dans la ville orientale de Kosice. Malgré l'environnement politique d'après 1989, le nombre d'étudiants venant de l'étranger pour étudier en Slovaquie n'a pas changé de manière réellement significative. Au cours de cette dernière décennie, trois à sept étudiants ont suivi les cours de la faculté des arts du théâtre et des marionnettes et 32 étudient actuellement à la faculté de musique. En 2001, l'Académie a mis en place un département de l'UNESCO pour la politique culturelle et la gestion théâtrale, reconnu sur le plan international.

Une deuxième Académie des arts a été fondée en 1997 dans la ville centrale de Banska Bystrica. Cette Académie accueille 325 étudiants, dont 101 dans la filière des arts du spectacle et 118 dans les beaux-arts. La faculté des arts dramatiques a été fondée en 1998 et accueille 106 étudiants.

Toutefois, en raison du manque d'assistants qualifiés, les cours de cette Académie ne sont pas totalement reconnus, à l'exception de celui consacré aux arts du spectacle.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la Slovaquie compte huit conservatoires (dont 1 privé et 1 ecclésiastique) et autres écoles, toutes spécialisées dans l'enseignement des arts culturels. Au niveau primaire, il y avait en 2000-2001 douze écoles d'art privées (1.887 élèves au total) et 174 écoles d'Etat (91.568 élèves). En conclusion, le département admet que l'introduction des études théâtrales dans le programme scolaire national est encore source de problèmes.

Le ministère de l'éducation a été invité à transférer la responsabilité de l'enseignement des arts au ministère de la culture, ou à tout le moins à collaborer avec lui sur ce sujet, mais les parties n'étaient pas encore parvenues à un accord lors de la rédaction de la réponse.

## **COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Les compagnies théâtrales étrangères avec lesquelles la Slovaquie entretient des contacts sont en majorité situées en République tchèque. Cette relation remonte à 1920, année de la fondation du Théâtre national slovaque avec l'appui des artistes tchèques. La coopération entre les compagnies théâtrales de l'ex-Tchécoslovaquie est considérable depuis l'indépendance des deux pays en 1993. Les pays du V4 (Slovaquie, Pologne, République tchèque, Hongrie) entretiennent une coopération sur le plan créatif, surtout entre les théâtres individuels, les organisateurs de festivals et les institutions partenaires du milieu théâtral. Un grand nombre de festivals internationaux sont organisés en Slovaquie mais il est très rare que

les compagnies théâtrales slovaques partent elles-mêmes en tournée à l'étranger, sauf en République tchèque. Les visites individuelles des artistes étrangers, chanteurs d'opéra et danseurs de ballet surtout, sont chose courante, mais la présence d'un metteur en scène étranger est plutôt rare.

## **SLOVENIE**

### **OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE THÉÂTRES**

Selon le ministère slovène de la culture, la politique culturelle générale a pour objectif de « préserver le travail des institutions théâtrales (publiques) existantes » et simultanément de mettre en place les conditions nécessaires aux théâtres privés, permettant ainsi aux deux genres de coexister sur un même pied d'égalité.

### **STRUCTURE ET ORGANISATION DES THÉÂTRES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL**

Les théâtres de Slovénie sont des institutions soit publiques, soit privées. Le Théâtre national de Slovénie de Ljubijana est un théâtre public d'importance nationale, et neuf autres théâtres publics sont considérés par le ministère comme des « institutions d'importance régionale (municipale) ». Les théâtres privés se présentent sous la forme d'instituts ou de sociétés non gouvernementales. Il existe en tout 26 organisations privées qui travaillent sur une base régulière pendant toute l'année, et approximativement 70 organisations œuvrant sur des projets spécifiques.

### **POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE**

Les théâtres et organisations publics peuvent recevoir des subsides annuels. Certaines institutions dont le Théâtre national slovène sont quasi totalement subventionnées, tandis que la responsabilité du financement des théâtres régionaux est transférée de l'Etat aux régions elles-mêmes. Les théâtres privés reçoivent approximativement les mêmes subsides que les théâtres régionaux et les projets théâtraux sont subventionnés sur la base d'accords individuels.

### **SYSTÈME DE FORMATION DES ACTEURS ET DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Seule l'Académie de théâtre, radio, cinéma et télévision enseigne les professions du théâtre. Il n'existe pas de cours spécifique en Slovénie pour la formation du personnel technique.

### **COOPERATION AVEC D'AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DU THÉÂTRE**

Beaucoup de théâtres slovènes sont membres d'organisations internationales. En outre, des vedettes internationales passent régulièrement en tournée ou participent à des festivals partout en Slovénie. Ces activités sont en général totalement financées par des subsides, qui couvrent principalement les coûts de voyage et de transport.